

Assemblée Générale SUD Education 83 Téléconférence du 20 avril 2020

Relevé de décisions

Ordre du jour :

- point sur la situation actuelle (crise sanitaire, 11 mai)
- trésorerie
- décharges syndicales 2020-2021
- texte de congrès « syndicalisme et effondrement » proposé par Nicolas pour validation ou pas du sujet
- précarité : communication sur les fins de contrat des AED et les primes REP pour les AESH
- où en sont les commissions de réforme ? (se tiennent elles en télétravail et téléconférence comme d'autres administrations ?)
- courrier suite message de la CASDEN
- calendrier des stages de formation syndicale 2020-2021
- date de la prochaine AG

Point 1 : situation actuelle

L'AG valide au consensus les principes suivants :

Dans le cadre d'une démarche syndicale nous allons :

- diffuser un texte d'analyse et de revendications pour dire qu'une reprise le 11 mai n'est pas possible
- diffuser une information sur le droit de retrait pour permettre aux personnels d'utiliser cette modalité d'action légitime en cas de risque sanitaire
- il est trop pour parler de grève maintenant (discussion lors de la prochaine AG), mais il faudra avoir un préavis de grève national afin de couvrir les personnels pour lequel-les le droit de retrait aura été refusé (dogme du ministère)

Bases retenues pour le texte (rédaction Nicolas, Catherine, Paul) :

- rédaction d'un texte sur la base de la proposition de Nicolas
- le texte doit lister les questions sanitaires problématiques en ce qui concerne une reprise (le 11 mai où après) : transport scolaire, cantine (dont biométrie), gymnase (dont vestiaires), internats, ateliers, salles de classes, circulation dans les couloirs, gestion des élèves les plus jeunes ne pouvant intégrer les gestes de distanciation sociale (maternelle, mais aussi primaire), nettoyage et désinfection des locaux...
- le texte doit aussi aborder la question du personnel d'entretien (mairie, département, région) qui est souvent insuffisant en temps normal, ce qui le sera encore plus en période de crise sanitaire
- le texte doit rappeler que les écoles et établissements ont fermé en premier car vecteurs de propagation du virus. Il n'est donc pas normal de rouvrir en premiers.
- articuler avec l'idée que le monde de l'éducation, de par le nombre d'intervenant-es est un gros vecteur de propagation du virus entre personnels et élèves, mais aussi vers l'extérieur (les parents d'élèves, nos familles)
- expliquer aussi que dans beaucoup de secteurs les conditions de retour au travail vont être soumises à des conditions et protocoles sanitaires drastiques. Rien ne semble indiquer le même traitement pour l'éducation nationale.
- de toute façon le risque est trop grand de rouvrir les écoles et établissements

Sur la Chloroquine : consensus après débat pour ne pas en parler dans un document syndical.

Autres décisions liées à l'actualité :

- rédaction d'une lettre ouverte aux maires sur la question de la réouverture des classes le 11 mai (rédaction Bastien)
- rédaction d'un courrier au Recteur et à l'IA pour leur demander de diffuser à l'ensemble des personnels les recommandations qu'ils feront (et éviter la déperdition d'information au niveau des hiérarchies intermédiaires qui ne diffusent que ce qu'elles veulent). (rédaction Pascal)

Précisions : le point abordé ci-dessus concerne essentiellement l'Education Nationale, car les cours ne vont pas reprendre dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Point 2 : trésorerie

La trésorerie étant absent, le point n'est pas abordé.

Point 3 : décharges syndicales 2020-2021

Par rapport aux déchargé-es 2019-2020, il y a celles et ceux :

- continuent : Bastien, Adrien, Laurence
- arrêtent : Clément, Cécile, Serge
- rejoignent l'équipe : Fany, Greg

Quelques Crédits Heures Syndicales (CHS) seront comme toujours mis de côté pour les besoins ponctuels de l'activité syndicale et pour Pascal dans le cadre de son activité interprofessionnelle au sein de Solidaires.

La répartition finale sera affinée entre futur-es déchargé-es.

Point 4 : texte de congrès « syndicalisme et effondrement » proposé par Nicolas pour validation ou pas du sujet

Le but n'était pas de discuter du texte en AG dans ces conditions.

L'idée est de savoir si dans le cadre du prochain congrès de la fédération SUD Education, SUD Education Var propose la rédaction d'un texte sur ce thème.

Décisions :

- Nicolas va renvoyer le texte aux adhérent-es.
- à la prochaine AG nous décidons si nous remplissons une fiche d'intention de proposer un texte au congrès fédéral (date limite pour le faire le 6 mai)
- si par la suite on arrive pas à se mettre d'accord sur le texte, on pourra toujours se désister d'ici le prochain conseil fédéral.

Point 5 : précarité : communication sur les fins de contrat des AED et les primes REP pour les AESH

=> Sur les AED :

- un collège de Marseille a été condamné suite à un recours au TA d'une AED pour n'avoir pas notifié le motif du licenciement. Cela ne fait pas jurisprudence hors de cette juridiction de Marseille.
- l'AG décide de produire une communication envers les AED pour les informer de ce droit de savoir sur quel motif un contrat n'a pas été renouvelé
- le but est de mettre la pression sur les chef-fes pour qu'il n'y ait pas de licenciements
- si nous sommes contactés par des AED, nous défendrons les situations qui permettent d'aller au bout de la procédure afin de créer une jurisprudence dans le Var.

Texte rédigé par Nicolas.
Le dossier sera suivi par Adrien et Laurence.

=> Sur les AESH :

- l'idée est de mener une campagne pour que les AESH puissent au même titre que les titulaires bénéficier de la prime REP.

Texte proposé par Clément.

Point 6 : où en sont les commissions de réforme ? (se tiennent elles en télétravail et téléconférence comme d'autres administrations ?)

L'adhérent qui a demandé l'ajout du point à l'ordre du jour n'est plus présent.

Le point ne relève pas de l'AG, à voir l'adhérent en question.

Point 7 : courrier suite message de la CASDEN

La CASDEN a envoyé un message à ses sociétaires pour communiquer sur sa politique d'entraide en ces temps de crise sanitaire. On apprend qu'elle a donné des fonds à pas mal de métiers dont la police (ministère de l'intérieur). Or ce même ministère a dépensé beaucoup d'argent pour acheter du matériel de maintien de l'ordre.

Proposition d'écrire un texte syndical sur la même ligne que la démarche engagée par Hugues. Bastien voit avec Hugues pour rédiger un texte.

Point 8 : calendrier des stages de formation syndicale 2020-2021

Avec la crise sanitaire la politique de formation syndicale de SUD Education Var s'est arrêtée. Les stages prévus jusqu'à la fin de l'année sont annulés. Il faut redéfinir des dates pour l'année prochaine.

Impossible en raison de différents éléments de fixer les dates au cours de l'AG, le calendrier est reporté à la prochaine.

- stage "pédagogies alternatives" : il faut voir avec la mairie de Toulon pour reporter le prêt de la salle Méditerranée (Clément), voir avec l'intervenante à quelle date elle pourra venir (Laurent) et informer les stagiaires qui étaient inscrit-es des nouvelles dates.
- stage Big Brother : il était normalement fixé à l'automne les 7/8/9 octobre et se fera dans le cadre des formations syndicales interprofessionnelles de Solidaires Var.
- stage anti hiérarchie : initialement prévu les 8/9 juin, il doit aussi être reporté. Nicolas, Hugues et Adrien avaient préparé une trame de stage présentée à l'AG du 24 janvier. Voir aussi Paul, Doriane et Pascal qui avaient proposé de participer à l'organisation du stage.

Point 9 : prochaine AG en téléconférence

Date fixée au lundi 4 mai de 10h à 12h.

Points dores et déjà prévus :

- actualité sociale et sanitaire
- trésorerie
- texte pour le congrès fédéral (voir point 4)
- calendrier de formation syndicale 2020-2021 (voir point 8)

Question diverse : Proposition sur Draguignan de relancer le collectif dracénie dans le quel il y a beaucoup d'enseignant-es, pour dire « qu'on est même pas mort-es » et préparer la suite.